



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

34 COM

Distribution limitée

WHC-10/34.COM/5B
Paris, 18 juin 2010
Original : anglais/français

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Trente-quatrième session

Brasilia, Brésil
25 juillet – 3 août 2010

**Point 5 de l'ordre du jour provisoire : Rapports du Centre du patrimoine
mondial et des Organisations consultatives**

5B. Rapports des organisations consultatives

RÉSUMÉ

Rapports des Organisations consultatives (ICCROM, ICOMOS et UICN) sur leurs activités en 2009-2010.

Projet de décision : 34 COM 5B, voir point IV

I. Rapport d'activité de l'ICCROM sur le patrimoine mondial 2009-2010

A. INTRODUCTION

1. Le rapport suivant est un condensé du rapport final d'activités préparé par l'ICCROM pour le Comité du patrimoine mondial. Il souligne les principales activités menées dans chaque domaine de service pendant la période du 1er janvier au 31 décembre 2009. Le soutien que l'ICCROM a apporté au Comité au cours de cette période est principalement dû à Joseph King (Coordinateur pour le patrimoine mondial), Gamini Wijesuriya (Coordinateur adjoint pour le patrimoine mondial), Zaki Aslan, Ken Kanai, Baba Keita, Valérie Magar et Elena Incerti Medici, qui ont tous travaillé sous la direction du Directeur général de l'ICCROM, Mounir Bouchenaki. Les membres du personnel de l'ICCROM, spécialistes des questions régionales, et les membres du réseau de l'ICCROM, contribuent également notablement à ces activités. Mis à part le soutien fourni à AFRICA 2009 et au programme ATHAR, l'ICCROM a contribué en 2009 aux activités du patrimoine mondial en temps professionnel équivalent environ à un temps plein d'un membre du personnel, au-delà des montants fournis dans le cadre des contrats entre l'ICCROM et le Centre du patrimoine mondial. Sauf indication contraire, le montant des postes budgétaires cités ci-dessous est financé par les contrats de service n° 4500046675 (pour 2009) et n° 4500068692 (pour 2010) qui lie l'ICCROM au Centre du patrimoine mondial. Les frais professionnels et administratifs qui dépassent le montant précisé dans le contrat sont couverts par l'ICCROM. L'ICCROM estime contribuer pour environ 123 300 € en temps de son personnel pour les activités relatives au patrimoine mondial, en plus des montants d'honoraires professionnels et de services administratifs fournis dans le cadre de son contrat pour le patrimoine mondial.

B. PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DU COMITÉ ET RÉUNIONS DE PLANIFICATION ET À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ÉTATS PARTIES

2. En 2009, l'ICCROM a pris part aux réunions suivantes :
 - Réunion des Organisations consultatives et du Centre du patrimoine mondial, Paris, France, 13-16 janvier 2009 – Gamini Wijesuriya y représentait l'ICCROM.
 - Réunion sur les questions budgétaires avec le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives, 24 février 2009 – Joseph King y représentait l'ICCROM.
 - Réunion commune Centre du patrimoine mondial/Organisations consultatives pour la rédaction des rapports sur l'état de conservation en vue de la 33e session du Comité du patrimoine mondial, Paris, France, 23-27 mars 2009 – Joseph King et Gamini Wijesuriya y représentaient l'ICCROM.
 - 33e session du Comité du patrimoine mondial, Séville, Espagne – 22-30 juin 2009 – Mounir Bouchenaki, Joseph King et Gamini Wijesuriya y représentaient l'ICCROM.
 - Réunion des Organisations consultatives et du Centre du patrimoine mondial, Paris, France, 7-9 septembre 2009 – Joseph King et Gamini Wijesuriya y représentaient l'ICCROM.
 - 17e session de l'Assemblée générale des États parties, Paris, France, 26-28 octobre 2009 – Joseph King y représentait l'ICCROM.

C. SESSIONS D'ORIENTATION DU COMITÉ

3. En 2009, l'ICCROM a organisé les sessions suivantes d'orientation, à la demande du Comité du patrimoine mondial :
 - Session d'orientation des membres du Comité du patrimoine mondial, Séville, Espagne, 21 juin 2009 – organisée par l'ICCROM en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial, l'ICOMOS et l'UICN.
 - Session d'orientation pour l'Assemblée générale des États parties, des Organisations consultatives et du Centre du patrimoine mondial, Paris, France, 27 octobre 2009 – organisée par l'ICCROM en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial, l'ICOMOS et l'UICN.

D. PARTICIPATION À L'ÉTUDE DES DEMANDES D'ASSISTANCE INTERNATIONALE ET QUESTIONS CONNEXES

4. De janvier à décembre 2009, l'ICCROM a été invité à examiner 26 demandes d'assistance internationale. Ces études ont été menées par les collaborateurs de l'ICCROM compétents dans les domaines des projets concernés, par les partenaires, et par les membres du réseau de l'ICCROM. Les demandes suivantes ont été évaluées par l'ICCROM (les nombres figurant à côté du nom de chaque État partie correspondent à des demandes multiples ou à des demandes révisées soumises une nouvelle fois à des fins de commentaires) :
 - Assistance préparatoire : Bénin, Cameroun (2), Égypte, République populaire démocratique de Corée, Samoa, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Syrie, Vénézuéla.
 - Conservation et assistance à la gestion : Cambodge, Équateur, Géorgie, Jordanie, Mexique, Pakistan, Paraguay (2), Samoa, Sénégal, Sri Lanka (2), Uruguay, Vanuatu
 - Urgence : Bolivie, Jordanie, Mozambique.

5. L'ICCROM a participé aux réunions suivantes du Panel sur l'assistance internationale des Organisations consultatives/Centre du patrimoine mondial :
 - Paris, France, 16 janvier 2009 – Gamini Wijesuriya y représentait l'ICCROM.
 - Vidéoconférence, 11 juin 2009 – Joseph King y représentait l'ICCROM.
 - Paris, France, 7 septembre 2009 – Joseph King et Gamini Wijesuriya y représentaient l'ICCROM.
 - Paris, France, 26 octobre 2009 – Joseph King y représentait l'ICCROM.

E. MISSIONS DE SUIVI RÉACTIF/RENFORCÉ DES SITES DU PATRIMOINE MONDIAL

6. De janvier à décembre 2009, l'ICCROM a mené à bien ces missions de suivi :
 - Dakar et Saint-Louis, Sénégal, 15-20 février 2009. Mission commune de suivi réactif ICCROM/ICOMOS/Centre du patrimoine mondial – Baba Keita y représentait l'ICCROM.
 - Mascate, Oman, 18-22 décembre 2009. Mission commune de suivi réactif ICCROM/ICOMOS/Centre du patrimoine mondial. Zaki Alsan y représentait l'ICCROM.

F. FORMATION À LA GESTION ET À LA COORDINATION POUR LESQUELLES DES FONDS ONT ÉTÉ ALLOUÉS PAR LE COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

- F.1 **Élaboration d'un manuel pédagogique sur la planification destinée à réduire les risques sur les biens du patrimoine mondial**

7. Dans le cadre du partenariat avec le Centre du patrimoine mondial sur la prévention des risques de catastrophes, l'ICCROM a préparé un manuel destiné aux États parties et aux gestionnaires de sites afin d'établir des plans visant à prévenir les risques de catastrophes sur les biens du patrimoine mondial. Ce manuel, réalisé en collaboration avec les autres Organisations consultatives et le Centre du patrimoine mondial, a été mis au point en 2007-2008. Il a ensuite été testé sur le terrain en 2009 et a fait l'objet d'une révision finale en 2009. La version finale de ce manuel a été soumise au Centre du patrimoine mondial en novembre 2009 et est en préparation pour publication. *(Cette activité est financée par le contrat n° 4500039004 pour la rédaction de manuels, et par le contrat n° 4500067323 pour le test sur le terrain.)*

F.2 Atelier sur la conservation des paysages culturels du patrimoine mondial

8. Du 23 au 29 avril, un atelier sur la conservation des paysages culturels du patrimoine mondial s'est tenu à Rome et a réuni 23 participants de 23 pays venant des 5 régions du monde de l'UNESCO. Cet atelier a été organisé dans le cadre du cours de l'ICCROM sur le patrimoine bâti et quatre participants supplémentaires ont été invités à présenter des études de cas portant sur des paysages culturels précis du patrimoine mondial (ou des sites figurant sur la Liste indicative). L'atelier incluait des conférences, des débats, une visite du site du paysage culturel du patrimoine mondial du Val d'Orcia, Italie, et du travail en groupe pour rédiger une déclaration de valeur universelle exceptionnelle pour les quatre sites ayant fait l'objet d'études de cas. *Paysages culturels du patrimoine mondial : Manuel de conservation et de gestion*, qui était en préparation au moment du cours, a été utilisé comme l'un des textes de référence essentiels. Cette publication a par la suite été publiée par le Centre du patrimoine mondial dans les « Séries du patrimoine mondial ». *(Cette activité a été financée par le contrat n° 450006025.)*

F.3 Atelier sur l'évaluation de la vulnérabilité des biens du patrimoine culturel et naturel aux catastrophes et au changement climatique

9. Cet atelier régional s'est tenu à l'Institut du patrimoine mondial pour la formation et la recherche en région Asie-Pacifique (WHITR-AP), à l'Université de Pékin à Beijing, Chine, du 6 au 12 décembre 2009. Il a réuni vingt-cinq experts de dix-sept pays, dont des responsables nationaux et des gestionnaires de patrimoine culturel et naturel de la région Asie-Pacifique. Cet atelier comprenait des exposés de base, des présentations d'études de cas, des discussions et du travail en groupe, ainsi qu'une visite de site de la Grande Muraille de Chine et de la Cité interdite. L'atelier a cherché à sensibiliser les organismes nationaux à la nécessité d'établir des plans de gestion des risques, de renforcer les capacités en matière de limitation des risques liés aux catastrophes et au changement climatique, et d'élaborer des stratégies d'adaptation. Les résultats de l'atelier ont inclus la mise en place d'un plan d'action et de recommandations concernant les besoins de formation, et l'adoption de *l'Appel de Beijing* adressé aux dirigeants mondiaux pour leur demander de prendre en compte les effets des catastrophes et du changement climatique sur le patrimoine culturel. Cet atelier était organisé par l'ICCROM en partenariat avec le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et le WHITR-AP. *(Cette activité a été financée par le contrat n° 4500074301.)*

F.4 MISE EN ŒUVRE D'ACTIVITÉS AVEC LE PROGRAMME ATHAR DE L'ICCROM POUR LA CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL DANS LA RÉGION DES ÉTATS ARABES

10. Dans le cadre de son programme ATHAR, l'ICCROM a entrepris les activités suivantes de renforcement des capacités liées à des biens du patrimoine mondial et/ou à des thèmes relatifs au patrimoine mondial :
- L'ICCROM a mis à jour un glossaire de termes de conservation (arabe-anglais) qu'il avait établi, pour y inclure des notions et une terminologie sur le patrimoine mondial. Environ 280 termes ont ainsi été ajoutés à ce glossaire qui compte maintenant 740 termes et qui pourra être téléchargé depuis le site Internet de l'ICCROM, et éventuellement ultérieurement, depuis le site Internet du Centre du patrimoine mondial. *(Cette activité a été financée par le contrat n° 4500069441.)*
 - L'ICCROM a dispensé un cours spécialisé, dans le cadre du programme ATHAR, sur la conservation de la pierre et des structures en terre, pour 22 participants de la région des États arabes. Ce cours, a eu lieu à Sharjah, EAU, du 30 septembre au 29 octobre 2009 et a donné aux participants une vue d'ensemble théorique et pratique de l'utilisation des matériaux de construction et des différentes techniques de construction de la région, ainsi qu'une analyse approfondie et une description des traitements de la maçonnerie de pierre, des mortiers, des plâtres et des structures en terre. L'accent a été mis sur l'humidité dans les bâtiments. Ce cours a été réalisé en partenariat entre l'ICCROM, le Gouvernement de Sharjah et la Direction générale de la Coopération pour le Développement, le Ministère italien des Affaires Étrangères, avec un soutien complémentaire du Fonds du patrimoine mondial, de l'ALECSO, et du Département d'État américain. Une deuxième cours spécialisé sur la conservation des sites comportant des mosaïques dans la région des États arabes s'est tenue sur le bien du patrimoine mondial de Tyr, Liban, en mai 2010, en partenariat avec le programme Mosaikon (ICCROM, Institut Getty de conservation, Fondation Getty et ICCM) avec un soutien du Fonds du patrimoine mondial. *(Cette activité a été financée par le contrat n° 4500068716.)*
 - L'ICCROM a participé à des activités liées à l'exercice de Rapports périodiques dans la région des États arabes, en mettant à disposition l'un de ses collaborateurs, Zaki Aslan, qui a été l'un des trois conseillers du processus, et en passant contrat avec un consultant pour réaliser la première analyse des questionnaires de Rapports périodiques et de la synthèse finale (à achever en 2010). L'ICCROM a également aidé à la préparation de matériels de formation pour les diverses réunions régionales et sous-régionales au cours de l'exercice, et a été représenté aux réunions de Bahreïn en 2008 et d'Algérie en 2010, et plus précisément lors de la période couverte par le présent rapport, à Amman (6-9 avril 2009) et Doha (27-30 avril 2009). *(Cette activité a été financée par le contrat n° 4500068716.)*

G. PROJETS DE GESTION EN PARTENARIAT AVEC LE CENTRE DU PATRIMOINE MONDIAL

G.1 Coordination du programme AFRICA 2009, en collaboration avec plusieurs partenaires

10. Le secrétariat et la gestion globale du projet AFRICA 2009 sont assurés à l'ICCROM en collaboration avec les partenaires du programme (organisations africaines en charge du patrimoine culturel, Centre du patrimoine mondial, CRATerre-ENSAG, l'Ecole du Patrimoine Africain, EPA, et le Centre pour le développement du patrimoine de l'Afrique, CHDA). Le financement du programme provient de l'ASDI, par le biais du Conseil national suédois du patrimoine, des Ministères norvégien, finlandais et italien des Affaires étrangères, du Fonds du patrimoine mondial et de l'ICCROM. En 2009, plusieurs activités ont été réalisées dans le cadre de ce programme, notamment des cours, des séminaires thématiques, du travail en réseaux et des projets sur le terrain. À signaler en 2009 dans le contexte du

patrimoine mondial : un projet situé pour commencer la préparation d'un plan de gestion pour l'Île de Mozambique classée au patrimoine mondial, et l'évaluation du système de gestion du bien du patrimoine mondial ougandais des Tombes de Kasubi, qui a permis l'approbation d'un plan actualisé par toutes les parties prenantes en septembre 2009. Un autre projet lié au patrimoine mondial a porté sur les Plaines et zones humides de Barotse en Zambie (sur la Liste indicative de la Zambie) et a consisté à compléter la documentation du site pour sa proposition d'inscription ultérieure sur la Liste du patrimoine mondial. Les participants aux cours d'AFRICA 2009 ont également été actifs dans leurs pays pour préparer les dossiers de propositions d'inscription, y compris la proposition d'inscription couronnée de succès des Ruines de Loropéni au Burkina Faso et de la Cidade Velha, Centre historique de Ribeira Grande au Cap Vert (tous deux inscrits en 2009). Cette année 2009 a marqué la conclusion du programme AFRICA 2009. Des efforts sont en cours avec les deux partenaires régionaux pour mettre en place un programme complémentaire pour les années à venir. Il est prévu que les questions relatives au patrimoine mondial constituent une partie importante de ce nouveau programme. *(La dépense totale pour AFRICA 2009 a été de 1 002 650 €. La contribution de 113 850 € du Fonds du patrimoine mondial a été financée par le contrat n° 4500064294.)*

H. PARTICIPATION À L'ÉTUDE DE QUESTIONS SCIENTIFIQUES ET DE THÈMES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

12. De janvier à décembre 2009, l'ICCROM a participé aux réunions scientifiques suivantes sur des thèmes relevant de la compétence du Comité du patrimoine mondial :
 - Réunion d'experts sur l'avenir de la Convention du patrimoine mondial, Paris, France, 25-27 février 2009 – Mounir Bouchenaki (le premier jour) et Joseph King y représentaient l'ICCROM.
 - Réunion de consultation sur la réunion d'experts sur les procédures décisionnelles des organes statutaires de la Convention du patrimoine mondial, Manama, Bahreïn, 16-17 décembre 2009 – Joseph King y représentait l'ICCROM. *(Voyage et indemnités journalières de subsistance financés par d'autres sources.)*
 - Réunion sur les paysages urbains historiques et les *Orientations*, Rio de Janeiro, Brésil, 7-11 décembre 2009 – Joseph King y représentait l'ICCROM. *(Voyage et indemnités journalières de subsistance financés par d'autres sources.)*

I. PARTICIPATION DE L'ICCROM À LA STRATÉGIE GLOBALE DE FORMATION

I.1 Réunion consultative sur le programme de formation et de développement des capacités en matière de patrimoine mondial

13. À l'invitation généreuse du Gouvernement suisse, l'ICCROM et l'UICN ont collaboré à la préparation et au déroulement d'une réunion tenue à Chexbres, Suisse du 10 au 12 novembre 2009 sur la formation et le renforcement des capacités dans le contexte du patrimoine mondial. Cette réunion constituait la première étape de révision de la Stratégie globale de formation par une réunion de suivi tenue en mai 2010 à Rome. La réunion a également étudié le projet de programme de renforcement des capacités pour le patrimoine naturel et a fait des recommandations en vue de sa mise au point ultérieure. La participation de l'ICCROM à la planification de la réunion a été assurée par des collaborateurs de l'ICCROM, Joseph King et Gamini Wijesuriya, qui ont également assisté à la réunion. *(Voyage et indemnités journalières de subsistance financés par d'autres sources.)*

I.2 Coopération avec l'Institut de formation et de recherche pour le patrimoine mondial de la région Asie et Pacifique – WHITR-AP (Centre de catégorie II de l'UNESCO)

14. En 2009, l'ICCROM a travaillé en concertation avec le WHITR-AP à propos de l'atelier sur « l'Évaluation de la vulnérabilité du patrimoine mondial culturel et naturel aux catastrophes et au changement climatique », du 6 au 12 décembre 2009 (voir section 5.3 ci-dessus pour plus de détails).

I.3 Coopération avec le Centre régional arabe pour le patrimoine mondial – ARC-WH (Centre UNESCO de catégorie II)

15. En 2009, l'ICCROM a invité un membre du personnel du Centre régional arabe pour le patrimoine mondial à assister à l'atelier ATHAR sur « Le travail en réseaux entre les institutions professionnelles de conservation de la région arabe : le rôle de l'éducation », qui a eu lieu du 16 au 18 novembre 2009 à Sharjah, EAU. Un responsable de l'Unité régionale arabe du Centre du patrimoine mondial a également assisté à la réunion.

I.4 Coopération avec le Centre du patrimoine mondial et le Fonds du patrimoine mondial africain – FPMA (Centre UNESCO de catégorie II)

16. En 2009, l'ICCROM a collaboré avec le Centre du patrimoine mondial et le Fonds du patrimoine mondial africain pour les activités suivantes :
- Atelier d'information sur la préparation de projets de déclarations de valeur universelle exceptionnelle pour la région Afrique, Dar es-Salaam, République Unie de Tanzanie du 2 au 4 mars 2009 – Joseph King y représentait l'ICCROM. (*Voyage et indemnités journalières de subsistance financés par d'autres sources.*)
 - Séminaire du FPMA sur les sites du patrimoine mondial dans des régions en conflit et ayant subi un conflit, Nairobi, Kenya, 2-3 septembre 2009 – Gamini Wijesuriya y représentait l'ICCROM. (*Voyage et indemnités journalières de subsistance financés par d'autres sources.*)

I.5 Coopération avec le programme de master « Patrimoine mondial au travail » (Turin, Italie)

17. En 2009, Joseph King a donné plusieurs conférences dans le cadre du programme de master « Patrimoine mondial au travail » sur les thèmes « Présentation de la Convention du patrimoine mondial », « Contexte international de la conservation », « Valeur universelle exceptionnelle » et « Valeurs, importance, authenticité et intégrité » à Turin, Italie, le 13 novembre 2009. (*Voyage et indemnités journalières de subsistance financés par d'autres sources.*)

I.6 Coopération avec le Bureau de la coopération à la protection du patrimoine culturel d'Asie-Pacifique (Bureau de l'ACCU à Nara)

18. En 2009, l'ICCROM a collaboré aux activités suivantes avec le Bureau de l'ACCU à Nara :
- Troisième conférence internationale sur la gestion des risques : « Réduire la vulnérabilité aux catastrophes dans les villes historiques », Nara, Japon, 28-30 janvier 2009 – Joseph King y représentait l'ICCROM. (*Voyage et indemnités journalières de subsistance financés par d'autres sources.*)
 - Cours de formation sur la protection du patrimoine culturel dans la région Asie-Pacifique : « Préservation et restauration de structures en bois dans la région Asie-Pacifique », Nara, Japon, 8 septembre-8 octobre 2009 – Gamini Wijesuriya y représentait l'ICCROM du 21 au 24 septembre. (*Voyage et indemnités journalières de subsistance financés par d'autres sources.*)

J. COLLABORATION AVEC LE CENTRE DU PATRIMOINE MONDIAL ET/OU LES ÉTATS PARTIES AU PROFIT DES SITES DU PATRIMOINE MONDIAL (*Voyage et indemnités journalières de subsistance financés par d'autres sources.*)

19. En 2009, les membres de l'ICCROM ont participé aux activités suivantes au profit des biens du patrimoine mondial :
- **Avis et coopération sur le site du patrimoine mondial d'Angkor au Cambodge :** le Directeur général de l'ICCROM, Mounir Bouchenaki, a participé au Groupe spécial d'experts et au Comité technique du Comité international de coordination pour la sauvegarde et l'aménagement du site historique d'Angkor à Siem Reap, Cambodge, du 29 mai au 3 juin 2009, et également du 12 au 15 décembre 2009.
 - **Avis au Gouvernement de Bosnie-Herzégovine sur le site du patrimoine mondial du Quartier du Vieux pont de la vieille ville de Mostar :** Le Directeur général de l'ICCROM, Mounir Bouchenaki, a entrepris une mission en Bosnie-Herzégovine du 13 au 16 mai 2009, dans le cadre d'une mission d'experts, pour prendre part à deux réunions techniques concernant le Quartier du Vieux pont de la vieille ville de Mostar, classé au patrimoine mondial.
 - **Avis au gouvernement omanais sur le bien du patrimoine mondial de la Terre de l'encens :** Le Directeur général de l'ICCROM, Mounir Bouchenaki, a entrepris du 21 au 23 décembre 2009 une mission à Oman qui incluait une visite au bien du patrimoine mondial de la Terre de l'encens. Il a donné son avis aux autorités omanaises sur l'état de conservation du site.
 - **Participation à un séminaire international sur la conservation du bien du patrimoine mondial des Sites préhistoriques et grottes ornées de la vallée de la Vézère, France :** Les 26 et 27 février, le Directeur général de l'ICCROM, Mounir Bouchenaki, a participé à une réunion d'experts de haut niveau sur la conservation de l'art rupestre des grottes de Lascaux, qui font partie du bien du patrimoine mondial des Sites préhistoriques et grottes ornées de la vallée de la Vézère, France.

- **Participation à un atelier international sur la gestion des risques de catastrophes, à Acre, Israël :** Le Directeur général de l'ICCROM, Mounir Bouchenaki, a entrepris une mission à Acre, Israël, du 14 au 17 novembre 2009 pour participer au 2e atelier du patrimoine mondial de l'UNESCO sur « La réduction des risques de catastrophes », organisé par le Gouvernement israélien et l'UNESCO.
- **Participation à une conférence sur « Le patrimoine mondial et la diversité culturelle : des défis pour l'enseignement universitaire » :** Le Directeur général de l'ICCROM, Mounir Bouchenaki, a entrepris une mission à Cottbus, Allemagne, pour prononcer le discours-programme d'une conférence sur « Le patrimoine mondial et la diversité culturelle : des défis pour l'enseignement universitaire ». Cette conférence a eu lieu les 23 et 24 octobre 2009.
- **Participation à une réunion technique sur la conservation du bien du patrimoine mondial d'Alep, Syrie :** Les 16 et 17 mars 2009, le Directeur général de l'ICCROM, Mounir Bouchenaki, a entrepris une mission à Alep, Syrie, pour prendre part à une réunion sur la préservation de la muraille ouest de la ville et sur la réhabilitation des abords de la Citadelle.
- **Collaboration avec le Sri Lanka sur la gestion prévisionnelle des biens du patrimoine mondial :** Du 3 au 6 novembre, un collaborateur de l'ICCROM, Gamini Wijesuriya, a entrepris une mission au Sri Lanka pour aider à l'établissement de plans de gestion pour six biens du patrimoine mondial. Cette mission incluait des réunions avec les responsables du Ministère du Patrimoine national et des Affaires culturelles, du Département d'Archéologie et de la Commission nationale pour l'UNESCO, ainsi que des sessions de formation pour des professionnels de ces institutions. Des activités complémentaires étaient prévues pour 2010.

K. PARTICIPATION AUX RAPPORTS PÉRIODIQUES

20. De janvier à décembre 2009, l'ICCROM a pris part aux réunions suivantes dans le cadre du processus de Rapports périodiques :

- Réunion sous-régionale sur les rapports périodiques, Amman, Jordanie, 6-9 avril 2009 – Zaki Aslan y représentait l'ICCROM. *(Cette activité a été financée par le contrat n° 4500068716.)*
- Réunion sous-régionale sur les rapports périodiques, Doha, Qatar, 27-30 avril 2009 – Zaki Aslan y représentait l'ICCROM. *(Cette activité a été financée par le contrat n° 4500068716.)*
- Réunion sur les rapports périodiques concernant l'Europe de l'Ouest, Dublin, Irlande, 14-15 décembre 2009 – Joseph King y représentait l'ICCROM. *(Voyage et indemnités journalières de subsistance financés par d'autres sources.)*

II. Rapport d'activité de l'ICOMOS sur le patrimoine mondial 2009-2010

A. TRENTE-TROISIEME SESSION DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL (SEVILLE, 22-30 JUIN 2009)

21. Le Conseil international des monuments et des sites était représenté à la 33e session du Comité du patrimoine mondial (Séville, 22-30 juin 2009). Son travail au cours de la session du Comité a porté sur :

- a) La présentation des évaluations de l'organisation consultative pour les propositions d'inscription des biens culturels et mixtes, les extensions et les demandes de modifications mineures ;
- b) La présentation des déclarations de valeur et de valeur universelle exceptionnelle ;
- c) La présentation des rapports de suivi de l'état de conservation des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, y compris les rapports des missions de suivi réactif et la réflexion sur les tendances en matière de suivi de l'état de conservation. L'organisation consultative a par ailleurs répondu aux demandes d'information et/ou de conseils techniques émanant des représentants du Comité du patrimoine mondial ou des Etats Parties ;
- d) La présentation du second Compendium, *Recueil de décisions importantes sur la conservation des biens du patrimoine culturel inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril de l'UNESCO* ;
- e) La contribution aux débats sur les points d'ordre du jour portant sur les procédures et les thèmes comme celui des Paysages urbains historiques, les propositions d'inscription en série transnationales ou l'Avenir de la *Convention du patrimoine mondial* ;
- f) La contribution à la session d'orientation du Comité du patrimoine mondial, le 21 juin 2010.

22. Le Conseil international des monuments et des sites a également été appelé à participer aux débats des groupes de travail qui se sont réunis en marge de la session plénière, à rencontrer les délégations des Etats Parties pour l'organisation des futures missions d'évaluation et de suivi, ainsi qu'à travailler avec le Centre du patrimoine mondial et les autres organisations consultatives pour faciliter les travaux du Comité du patrimoine mondial.

B. ASPECTS CONTRACTUELS

23. Un contrat n° 4500084293 a été signé le 29 octobre 2009 pour un montant de 441 000 dollars des EU, portant les activités d'organisation consultative du Comité du patrimoine mondial entre août et décembre 2009 suivantes :
- évaluation des propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial qui seront présentées à la 34e session du Comité du patrimoine mondial (Brasilia, 2010) ;
 - la réalisation de missions de suivi réactif demandées par le Comité du patrimoine mondial à sa 33ème session (Séville, 2009) ;
 - participation à des réunions d'experts organisées par le Centre du patrimoine mondial ;
 - participation à l'Assemblée générale des Etats parties à la *Convention du patrimoine mondial* et à la réunion des organisations consultatives avec le Centre du patrimoine mondial ;
 - réalisation de services consultatifs (examen des demandes d'assistance internationale, etc.).
24. Un contrat n°4500099145 a été signé le 14 avril 2010 pour couvrir les activités de service consultatif de janvier à juin 2010. Il porte sur un montant de 360 334 euros dont le paiement est effectué en trois versements.
25. Un contrat n° 4500073243 portant sur le rapport périodique et les déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle pour la région des Etats Arabes a été signé le 27 juillet 2009 pour un montant de 32 340 euros.

C. EVALUATION DES PROPOSITIONS D'INSCRIPTION SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

26. Pour le cycle 2010 qui débute en mars 2009 pour se conclure en juillet 2010, l'ICOMOS a été appelé à évaluer 29 nouveaux biens culturels et mixtes proposés pour inscription, dont une proposition de réinscription sur la base de critères culturels d'un bien inscrit initialement sur la base de critères naturels.
27. Six d'entre elles étaient des propositions d'inscription en série et une était une proposition d'inscription transfrontalière à deux pays. Les demandes d'inscription émanaient de 24 Etats parties à la *Convention du patrimoine mondial*.
28. Des missions d'expertise ont été organisées de juillet à octobre 2009 pour ces 29 biens adressés à l'ICOMOS au mois de mars 2009 en suivant rigoureusement les principes et les procédures décrites dans les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, en particulier la section III.E et l'annexe 6 :
 - 31 experts provenant de 25 pays ont été impliqués dans les missions d'évaluation,
 - 10 Comités scientifiques internationaux de l'ICOMOS ont été consultés,
 - 24 Comités nationaux ont été interrogés,
 - ainsi qu'une centaine d'experts individuels consultés pour donner un point de vue sur la valeur universelle exceptionnelle de tous les biens concernés, leur authenticité et intégrité, leur protection et gestion.
29. Des évaluations écrites ont été préparées et examinées par la Commission du patrimoine mondial de l'ICOMOS lors d'une réunion de trois jours du 3 au 6 décembre 2009. Une documentation complémentaire a été demandée à plusieurs Etats parties avant le 31 janvier 2009. Les textes des évaluations, approuvés par le panel de décembre 2009 ont été amendés pour tenir compte de cette documentation complémentaire au mois de mars 2010, à l'occasion de la deuxième réunion de la Commission. Les évaluations finalisées et traduites dans les deux langues du Comité ont été imprimées et envoyées au Centre du patrimoine mondial pour distribution.
30. Au 1er février 2010, l'ICOMOS a reçu cinq biens renvoyés et un bien différé par des sessions précédentes du Comité du patrimoine mondial, ainsi que 16 demandes de modifications mineures qui ont été évaluées pour être présentées à la 34e session du Comité du patrimoine mondial. Les évaluations de ces biens et demandes sont présentées dans le document *WHC-10/34.COM/INF.8B.1*.
31. L'ICOMOS n'a pas ménagé ses efforts pour rendre possible une plus grande interaction avec l'UICN pour ce qui concerne les biens mixtes et les paysages culturels, tout d'abord en se rendant disponible pour le panel de l'organisation consultative et en sollicitant un point de vue sur la composante naturelle des paysages culturels. Il a par ailleurs étudié les propositions d'inscription des biens naturels dans la perspective d'offrir des commentaires sur les aspects culturels de ces biens qui pourraient être utiles à l'UICN.

32. Au mois de mars 2010, l'ICOMOS a reçu 29 nouvelles propositions d'inscription et commencé son travail pour la présentation des évaluations à la 35e session du Comité du patrimoine mondial en 2011.

D. DECLARATIONS RETROSPECTIVES DE VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE

33. L'organisation consultative a examiné 39 Déclarations de valeur universelle exceptionnelle pour la région des Etats Arabes, sept pour la région Afrique, une pour la région Amérique latine et Caraïbes et 25 pour la région Europe.
34. Un document, *Orientations pour la compilation des Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle relatives aux biens culturels du patrimoine mondial*, a été préparé dans les deux langues de travail du Comité pour aider les Etats parties à rédiger les Déclarations demandées dans le cadre du deuxième cycle du rapport périodique.

E. RAPPORTS SUR L'ETAT DE CONSERVATION DE BIENS DU PATRIMOINE MONDIAL

35. Le Centre du patrimoine mondial consulte de manière régulière et toute l'année l'organisation consultative sur des problèmes ou menaces qui pèsent sur des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ou sur les Listes indicatives des Etats parties. Des recherches complémentaires ont été menées, notamment via les réseaux ICOMOS, des documents ont été étudiés et des rapports écrits ont été transmis au Centre du patrimoine mondial.
36. De son côté, l'ICOMOS transmet immédiatement au Centre du patrimoine mondial toute information reçue par l'intermédiaire de ses réseaux concernant l'état de conservation des biens du patrimoine mondial et/ou les menaces qui pourraient peser sur ces biens, de sorte que le Centre du patrimoine mondial puisse compléter ses dossiers, s'informer auprès des Etats parties concernés et, le cas échéant, lancer la procédure de suivi réactif.
37. Dans la période concernée par les contrats, l'ICOMOS a réalisé 21 missions de suivi réactif demandées par le Comité du patrimoine mondial à sa 33ème session (Séville, 2009). Il s'agissait de missions conjointes avec l'UNESCO et, pour trois d'entre elles, de missions conjointes avec l'UICN ou l'ICCROM.
38. Par ailleurs, en réponse à la demande des Etats parties, l'organisation consultative a participé à six missions de conseil financées par les Etats parties concernés.
39. L'ICOMOS a préparé le projet de rapport sur l'état de conservation de 55 biens culturels et mixtes et revu le projet de rapport portant sur 41 autres biens culturels et mixtes pour la 34ème session du Comité du patrimoine mondial (Brasilia, 2010). Ces projets ont été étudiés et approuvés, en consultation avec le Centre du patrimoine mondial et les autres organisations consultatives (ICCROM et UICN) à l'occasion de

deux réunions qui se sont tenues respectivement aux mois d'avril et mai 2010 à l'UNESCO, Paris.

F. RAPPORT PERIODIQUE

40. Le Conseil international des monuments et des sites a renforcé sa contribution au deuxième cycle du rapport périodique, étant donné l'importance que revêt cet exercice pour la *Convention du patrimoine mondial*.
41. Il avait participé aux trois réunions du deuxième cycle de rapport périodique pour la région des Etats arabes qui s'est conclue par une dernière réunion organisée à Alger (Algérie, 1 - 4 février 2010). Ces réunions ont été l'occasion de faire des présentations sur les concepts-clés de la *Convention du patrimoine mondial*, d'animer des ateliers auxquels participaient les gestionnaires des biens, et de répondre à leurs questions d'ordre professionnel et technique, mais également aux questions sur les Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle. L'organisation consultative a également eu l'occasion de présenter des commentaires sur le suivi opérationnel des points d'action qui ont été identifiés par les représentants des Etats parties à la réunion de clôture de l'exercice.
42. Par ailleurs, il a participé à trois réunions pour le rapport périodique de la région Afrique et s'est engagé à animer celle qui se tiendra à Yaoundé (Cameroun) du 21 au 23 juin 2010. Le rapport périodique est également d'actualité pour la région Asie-Pacifique, avec des contributions à deux réunions, celle de Taiyun (Chine, 19-23 avril 2010) et de Dehradun (Inde, 2-5 juin 2010), sans compter la réunion préparatoire pour la région Amérique Latine et Caraïbes, à la Villa Ocampo - Buenos Aires (Argentine, 26-28 novembre 2009).
43. L'ICOMOS a remarqué que le calendrier du rapport périodique était identique à celui de la préparation des Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle. Cette combinaison peut effectivement peser sur un calendrier déjà serré et être une source de complications pour les Etats parties. La charge de travail générée par les Déclarations rétrospectives et les ressources humaines et financières pour le processus de révision ont sans doute été sous-estimées.

G. EVALUATION DE DEMANDES D'ASSISTANCE INTERNATIONALE

44. Au total, 16 demandes d'assistance internationale (technique, préparatoire, urgence, formation) ont été soumises à l'ICOMOS pour évaluation technique et commentaires entre août 2009 et avril 2010.
45. Par ailleurs, l'organisation consultative a participé aux réunions du panel organisées par le Centre du patrimoine mondial pour l'examen de ces demandes d'assistance internationale, avec le représentant du Président du Comité du patrimoine mondial le 7 septembre 2009 et le 9 avril 2010. Ces réunions ont été également l'occasion d'échanges et de propositions, notamment pour un processus en deux étapes dans le cadre des demandes d'assistance préparatoires visant à aider les Etats parties avant la préparation d'un dossier d'inscription complet.

H. STRATEGIE GLOBALE ET ETUDES THEMATIQUES

H.1 Préparation de documents et d'études thématiques

46. L'organisation consultative a finalisé le *Manuel de référence pour la préparation des propositions d'inscription des biens culturels* en intégrant la section relative aux biens naturels préparée par l'UICN qui est maintenant à la disposition du public.
47. L'ICOMOS a développé un projet de document sur l'étude d'impact sur le patrimoine, *Guidance on Heritage Impact Assessment for Cultural World Heritage Properties*. Ce document n'a pas vocation à être un manuel sur la manière de préparer des études d'impacts globales. Son objectif est plutôt de proposer une méthodologie destinée spécifiquement aux biens du patrimoine mondial à l'usage des Etats parties et des développeurs lorsqu'ils doivent préparer des études d'impact pour mesurer l'impact de développements sur la Valeur Universelle Exceptionnelle. Au moment où l'accent est mis sur les Déclarations de Valeur Universelle Exceptionnelle, il semblait approprié de proposer aux Etats parties des orientations sur la manière dont ces Déclarations pourraient être utilisées comme base pour des études d'impact sur le patrimoine.
48. L'étude thématique sur le *Patrimoine de l'astronomie et de l'archéoastronomie* est en cours de finalisation et sera mise à la disposition du Comité du patrimoine mondial à Brasilia (2010). Elle propose un inventaire très large du patrimoine de l'astronomie, ou plus précisément des témoignages matériels relatifs à l'astronomie et à ses représentations. Elle propose également des outils pour la définition et l'étude de la signification de ce type particulier de patrimoine, tout en donnant des exemples relatifs à la protection, la conservation, la gestion et la promotion de ce patrimoine.
49. L'organisation consultative poursuit son travail sur l'art rupestre en proposant un document, *Art rupestre : orientations préalables à une proposition d'inscription*. Il a été rédigé pour aider les États parties à déterminer la manière dont les dossiers sur les sites d'art rupestre peuvent être préparés pour faire l'objet de propositions d'inscription. Les orientations exposées ici abordent différents aspects importants des sites d'art rupestre qu'il conviendrait de prendre en considération dans la préparation des propositions d'inscription. Ces aspects concernent l'identification et l'évaluation des qualités intrinsèques des sites, en même temps que leur conservation et leur gestion. Elles complètent les informations contenues dans les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* (UNESCO, 2008).
50. L'étude thématique portant sur l'*Art rupestre en Asie centrale* compte désormais plusieurs contributions qui seront rassemblées puis traduites du russe vers l'anglais pour la réunion thématique prévue au mois de septembre 2010 à Samarcande (Ouzbékistan).
51. Il a été demandé que le projet de mise à jour et d'extension de l'étude thématique sur les *Sites fossiles hominidés* (1997) soit replacé dans le cadre du programme thématique du patrimoine mondial et la préhistoire.

H.2 Stratégie globale de formation

52. La réunion organisée par la Suisse sur le thème de la Stratégie globale de formation (10-12 novembre 2009, Chexbres) a émis des recommandations qui ont été

examinées plus avant lors d'une rencontre qui s'est tenue à Rome au Siège de l'ICCROM (20-21 mai 2010). La stratégie globale de formation a été replacée dans le cadre plus large du développement des capacités. L'ICOMOS a travaillé en étroite coopération avec l'UICN et l'ICCROM dans cette activité.

53. L'ICOMOS et l'ICCROM ont assuré la partie patrimoine culturel aux côtés de l'UICN pour l'atelier de formation d'un groupe de professionnels dans l'objectif d'apporter une assistance technique en soutien à la *Convention du patrimoine mondial* en Amérique latine. Cet atelier, organisé au Costa Rica grâce au soutien de la Suisse, a réuni des professionnels qui assistent les organisations consultatives dans leur travail d'évaluation des propositions d'inscription et de suivi de l'état de conservation.

H.3 Réunions thématiques

54. L'ICOMOS a été représenté à plusieurs réunions relatives au développement de la Stratégie globale et, plus généralement, à d'autres aspects de la *Convention du patrimoine mondial*. Il s'agit des rencontres suivantes :

Réunions	Dates	Lieu
Soumission des rapports périodiques pour l'Afrique : réunion des mentors	10-11 septembre 2009	UNESCO, Paris France
Silk Road	3-6 novembre 2009	Xi'an, Chine
Atelier du patrimoine mondial des pays du Pacifique	2-7 novembre 2009	Maupiti, Polynésie française
Réunion sur la formation et le renforcement des capacités	10-12 novembre 2009	Chexbres, Suisse
Réunion sur l'art rupestre dans le projet du patrimoine mondial en Asie centrale	20 novembre 2009	CNRS, Paris, France
Atelier de travail sur la réduction des risques de désastre	14-17 novembre 2009	Acre, Israël
Réunion sur la soumission des rapports périodiques pour l'Amérique latine et les Caraïbes	26-28 novembre 2009	Buenos Aires, Argentine
Réunion thématique d'experts sur le pastoralisme méditerranéen	12-14 novembre 2009	Tirana, Albanie
Réunion sur les processus statutaires du patrimoine mondial	17-18 décembre 2009	Bahreïn
Réunion sur les Paysages urbains historiques	7-10 décembre 2009	Rio de Janeiro, Brésil
Réunion sur la soumission des rapports périodiques en Afrique	20-22 janvier 2010	Dakar, Sénégal
Réunion sur la soumission des rapports périodiques dans les Etats arabes	1-4 février 2010	Alger, Algérie
Réunion internationale d'experts sur les propositions d'inscriptions et les biens sériels du patrimoine mondial	25-27 février 2010	Ittingen, Suisse
Réunion sous-régionale sur la soumission des rapports périodiques pour l'Europe	12-18 mars 2010	Israël
Réunion d'experts sur le développement durable	29-31 mars 2010	Paraty, Brésil
European meeting on Tourism and Visitor Management Skills	23-26 mars 2010	Bardejov, Slovakia

Réunion sur la soumission des rapports périodiques pour l'Asie-Pacifique	19-23 avril 2010	Taiyun, Chine
Atelier de travail sur les processus en amont des propositions d'inscription	27-29 avril 2010	Phuket, Thaïlande
Atelier de travail international sur le théâtre mouvant	3-5 mai 2010	Cesky Krumlov, République tchèque
Atelier de travail pour mettre en place un groupe d'experts pour l'Amérique latine et les Caraïbes	3-7 mai 2010	San José, Costa Rica
Réunion sur la soumission des rapports périodiques pour l'Afrique	4-6 mai 2010	Nairobi, Kenya
Réunion de planification sur la Stratégie globale de formation	20-21 mai 2010	Rome, Italie

H.4 Réunions du Groupe de travail pour le patrimoine mondial de l'ICOMOS

55. Le groupe de travail pour le patrimoine mondial de l'ICOMOS qui assiste l'Unité du patrimoine mondial dans les activités et la stratégie relatives à la *Convention du patrimoine mondial* s'est réuni à Paris les 2 et 7 décembre 2009 et les 15 et 17 mars 2010.

H.5 Information

56. L'ICOMOS dispose d'un Centre de documentation dont la banque de données est accessible en ligne ; tous les documents et publications peuvent être consultés sur place, tous les après-midi de 14h à 17h et sur rendez-vous. Les archives « patrimoine mondial » sont un outil de travail quotidien de notre Unité patrimoine mondial et elles sont par ailleurs consultées régulièrement par des chercheurs, professionnels mais également par les administrations des Etats parties souhaitant préparer des propositions d'inscription. L'organisation consultative répond quasi journellement aux demandes d'information sur la *Convention du patrimoine mondial* que lui soumettent les Etats parties, chercheurs, étudiants et le public en général.

H.6 Réunions statutaires et administratives

57. L'ICOMOS a participé à la réunion des organisations consultatives (UICN, ICCROM et ICOMOS) avec le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO qui s'est tenue les 7, 8 et 9 septembre 2009 au Siège de l'organisation consultative à Paris et à celle organisée au Centre du patrimoine mondial (UNESCO, Paris) du 13 au 15 janvier 2010.

58. L'ICOMOS a participé à la 17^{ème} Assemblée générale des Etats parties à la *Convention du patrimoine mondial* (23-28 octobre 2009). A cette occasion, il a fait une présentation sur le thème des propositions d'inscription dans le cadre de la session d'orientation pour les membres du Comité et tous les Etats parties (27 octobre 2009).

59. L'organisation consultative sera représentée à la 34^e session du Comité du patrimoine mondial du 25 juillet au 3 août à Brasilia (Brésil).

III. Activités de l'UICN sur le patrimoine mondial 2009-10

60. Ce rapport succinct donne une vue d'ensemble des principales activités de l'UICN sur le patrimoine mondial liées aux 33^e et 34^e sessions du Comité du patrimoine mondial, et dresse brièvement le bilan de ce travail en attendant avec intérêt la seconde année de l'exercice biennal 2010-11. Il fait le point, entre autres, sur toutes les activités entreprises durant cette période dans le cadre des contrats de l'UICN au titre du Fonds du patrimoine mondial. Il tient aussi le Comité du patrimoine mondial informé du travail plus étendu qu'a effectué l'UICN sur le patrimoine mondial avec ses propres ressources et l'appui d'un ensemble de partenaires.

A. 33^E SESSION DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL (SEVILLE, 2009)

61. L'UICN était représentée par une forte délégation à la 33^e session du Comité du patrimoine mondial (Séville, Espagne). La délégation se composait de la Directrice du Groupe pour la Conservation de la Biodiversité et du Directeur régional pour l'Afrique orientale et australe, ainsi que de membres du personnel de l'UICN et d'experts en patrimoine mondial venant de la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN. L'activité de l'UICN lors de la réunion s'est concentrée sur :

- a) Présenter ses évaluations des nouvelles propositions d'inscription de biens naturels et mixtes, y compris les extensions et modifications de limites ;
- b) Présenter les rapports sur l'état de conservation et les recommandations à cet égard, y compris les rapports sur les missions de suivi, et répondre aux questions du Comité ou prodiguer des conseils techniques au Comité et aux États parties concernés ;
- c) Contribuer aux discussions sur la politique générale, les questions administratives et procédurales, y compris la présentation du second compendium relatif aux décisions du Comité du patrimoine mondial sur la Liste du patrimoine mondial en péril, la formation et le renforcement des capacités, le plan de travail pour la première année de l'exercice biennal 2009-10 ;
- d) L'UICN a également contribué à la session d'orientation organisée pour les membres du Comité avant l'ouverture de la session du Comité.

62. L'UICN a été très active en dehors des sessions officielles du Comité pour rencontrer les États parties sollicitant des avis techniques sur la gestion et la conservation de leurs biens ou pour préparer une prochaine évaluation ou des missions de suivi requises par le Comité. L'UICN a aussi activement cherché à informer l'opinion publique des problèmes relatifs au patrimoine mondial et à répondre aux questions par des communiqués de presse, des récits en ligne et des entrevues avec les médias. Un des chargés de communication de l'UICN a également participé à la réunion pour guider ce processus. La délégation de l'UICN a toujours travaillé en étroite concertation avec le personnel du Centre du patrimoine mondial et des autres Organisations consultatives afin d'assurer le bon déroulement et le succès de la réunion.

B. ÉVALUATION DES NOUVELLES PROPOSITIONS D'INSCRIPTION

63. L'évaluation des nouvelles propositions d'inscription de biens naturels et mixtes sur la Liste du patrimoine mondial constitue la principale activité financée dans le cadre du contrat des services consultatifs de l'UICN et en raison du volume croissant des dossiers de candidature et des tendances observées, telle la tendance à proposer des inscriptions sérielles, cette tâche est devenue de plus en plus complexe, coûteuse et longue à exécuter. L'UICN a présenté les résultats de ses évaluations à

la 33e session du Comité et les recommandations de l'UICN ont été acceptées par le Comité. L'UICN a aussi fait les évaluations requises en préparation de la 34e session du Comité. De plus amples informations sur le travail de l'UICN s'agissant des évaluations figurent dans l'introduction du rapport de l'UICN *WHC.09/34.COM/INF.8B.2*. L'UICN a noté que l'amorce des résultats liés au développement de son réseau d'évaluateurs a commencé à se voir dans le cycle pour le 34e Comité. Dix-sept évaluateurs de quatorze pays différents ont participé à des missions d'évaluation, dont huit nouveaux évaluateurs (d'Allemagne, Égypte, Corée, Australie, République tchèque, Inde, Finlande). Cela souligne l'engagement de l'UICN à renforcer et à diversifier sa capacité pour mieux étayer le processus des propositions d'inscription. Une autre avancée en 2009-2010 a été la coopération élargie entre l'UICN et le PNUE-WCMC qui a été centrée sur une analyse comparative solide, précise et cohérente des propositions d'inscription relatives à la biodiversité. Le PNUE-WCMC s'est aussi penché sur le fonctionnement des fichiers techniques de l'UICN/WCMC et va apporter des modifications afin de rentabiliser le travail sur cette composante de ses activités et l'adapter aux besoins du XXIe siècle. Des systèmes d'accès en ligne plus performants seront introduits et les fichiers techniques seront produits après l'inscription des biens aux sessions du Comité appropriées pour faire en sorte de ne pas passer du temps sur une documentation qui n'est pas utile jusqu'après l'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial.

64. L'UICN a aussi participé avec l'ICOMOS à une réunion pour la vérification du caractère complet des nouvelles propositions d'inscription pour la 35e session du Comité organisée au Centre du patrimoine mondial le 1er mars 2010. Toutes les propositions d'inscription qui avaient été soumises ont été examinées et l'UICN a livré ses observations sur la complétude des nouveaux dossiers de candidature pour considération par le Centre du patrimoine mondial. L'UICN pense que, même si la décision finale sur le caractère complet des dossiers revient au Centre du patrimoine mondial, il est utile que les organisations consultatives aient la possibilité d'examiner les propositions d'inscription et de livrer leurs commentaires pour étayer les délibérations du Centre. Parmi les autres avantages, cela évite le risque que les organisations consultatives découvrent des problèmes de complétude dont le Centre du patrimoine mondial pourrait tenir compte seulement après avoir pris les décisions sur le caractère complet des propositions d'inscription. L'UICN considère aussi que les États parties devraient être vivement encouragés à utiliser pleinement la vérification informelle qu'offre le Centre du patrimoine mondial pour les projets de proposition d'inscription soumis d'ici au 30 septembre, ce qui peut aider grandement à éviter les problèmes de complétude dans les dossiers soumis.

65. L'UICN constate un bon progrès réalisé pour améliorer le degré d'interaction entre l'UICN et l'ICOMOS à propos de l'évaluation des biens mixtes (qui sont évalués conjointement) et des paysages culturels (où l'UICN donne un avis consultatif pour faciliter l'évaluation de l'ICOMOS). Le Comité du patrimoine mondial a récemment demandé davantage de coordination, ce qui a été obtenu dans le cycle ayant conduit au 34COM avec les modifications des échéances des groupes d'experts de l'UICN et de l'ICOMOS sur le patrimoine mondial visant à faciliter une meilleure interaction, et, pour la première fois la participation de l'UICN et l'ICOMOS aux discussions lors des réunions de leurs groupes d'experts respectifs. L'ICOMOS a également demandé d'inclure les observations sur l'avis de l'UICN dans son rapport d'évaluation. Les deux organisations consultatives poursuivent aussi les discussions sur les moyens de continuer à améliorer la coordination. Un domaine qui nécessite une considération plus poussée est la préparation des Déclarations de valeur universelle exceptionnelle concernant les inscriptions de biens mixtes et l'élaboration des projets de décision

communs basés sur les conclusions des groupes d'experts de l'UICN et de l'ICOMOS.

C. SUIVI REACTIF ET RENFORCE

66. L'UICN travaille en étroite concertation avec le Centre du patrimoine mondial et, le cas échéant, avec les autres Organisations consultatives, l'ICOMOS et l'ICCROM, pour assurer le suivi des biens du patrimoine mondial. L'UICN a continué de mettre à profit l'expertise de ses bureaux régionaux et nationaux, des membres de sa Commission mondiale des aires protégées (CMAP) et de la Commission de la sauvegarde des espèces, ainsi que diverses autres sources, y compris des experts du monde universitaire et des ONG, pour l'aider dans cette tâche. Les activités de l'UICN sont axées sur :
- a) la recherche, la préparation et la présentation au Comité du patrimoine mondial du rapport annuel sur l'état de conservation des sites naturels et mixtes du patrimoine mondial et certains paysages culturels ;
 - b) la préparation, la mise en œuvre et la soumission de rapports sur les missions de suivi ;
 - c) la contribution à l'évaluation du processus de soumission des rapports périodiques ;
 - d) la formulation de recommandations sur un ensemble de questions de politique générale, y compris l'évolution du climat ; et
 - e) de manière générale, le soutien du rôle de la *Convention du patrimoine mondial* pour assurer la conservation du patrimoine naturel et mixte. La fourniture d'avis techniques de l'UICN au Comité du patrimoine mondial, mettant à profit l'expertise de ses bureaux et de ses réseaux, a été largement saluée par le Comité à sa 33e session. Tout en ayant conscience des ressources limitées disponibles pour les activités du patrimoine mondial, l'UICN s'efforce constamment de délivrer des avis techniques de très haute qualité de façon à maintenir la crédibilité de la *Convention du patrimoine mondial* et assurer ainsi une meilleure gestion des biens du patrimoine mondial et faire en sorte qu'ils constituent les fleurons de la conservation. Des progrès sont escomptés grâce à l'aide extérieure dans ce domaine à partir de 2010, comme cela est indiqué ci-après.
67. L'UICN a entretenu tout au long de l'année d'étroites relations de travail avec le personnel du Centre du patrimoine mondial pour garantir une communication effective et répondre efficacement à toutes les demandes et questions posées. Il y a une très bonne collaboration et une prise de conscience de la valeur considérable de l'union des forces dans ce travail. Il est essentiel que les deux partenaires aient une reconnaissance mutuelle de leur compétence spécifique et de leur « valeur ajoutée », de sorte que le processus donne un résultat satisfaisant et soit d'un bon rapport coût-efficacité, compte tenu des ressources actuelles. L'UICN note le rôle de plus en plus important des activités de suivi utiles pour la crédibilité de la *Convention du patrimoine mondial*. L'UICN a également constaté qu'à la 33e session les États parties posaient encore des questions sur la gestion de conflits possibles et les doubles emplois entre le rôle du Centre du patrimoine mondial et des organisations consultatives.
68. Même s'il y a toujours des perspectives d'amélioration, l'UICN considère que ces problèmes sont de manière générale raisonnablement bien traités au regard des missions conjointes qu'elle entreprend avec le Centre du patrimoine mondial et remercie le Centre pour sa collaboration constante. Le plus gros écueil que rencontre l'UICN dans les récentes missions est que les experts qu'elle engage pour effectuer

ces tâches et qui sont censés être les auteurs du rapport de mission provisoire, se plaignent de plus en plus de ce que le format des rapports de mission est trop complexe et exige un temps considérable compte tenu des échéanciers et de la rémunération du rôle d'expert. L'UICN estime qu'il faudrait repenser le format des rapports de mission pour créer un outil qui soit mieux adapté et opportun dans son exécution. Cela permettrait aussi de réduire la durée des longs processus d'évaluation entre l'UICN et le Centre du patrimoine mondial.

69. Ces situations sont même parfois plus complexes pour des missions sur des sites mixtes où sont attendus les rapports conjoints de deux ou trois organisations consultatives et du Centre. Si les missions durent en général 5 à 10 jours, il faut compter normalement environ quatre semaines de travail pour planifier et rédiger les rapports. Les missions de suivi sont de plus en plus complexes et délicates, et nécessitent une contribution significative du personnel d'encadrement et des experts internationaux à la préparation de missions et de rapports sur l'état de conservation des biens qui sont ensuite présentés au Comité du patrimoine mondial.
70. Un autre secteur à améliorer a trait à l'établissement des échéanciers et des dates de mission. L'UICN considère qu'il faudrait accorder une plus grande attention à la disponibilité de ses experts en déterminant les dates avec les États parties et le Centre du patrimoine mondial ; elle observe également la tendance incessante au report de missions qui peut être particulièrement problématique quand un grand nombre de missions se heurte à la charge de travail liée au processus de l'état de conservation. Les missions tardives sont aussi une raison majeure de repousser les rapports sur l'état de conservation au document Add pour la session du Comité. L'UICN estime que ces problèmes sont mieux traités en termes opérationnels à travers la discussion entre le Centre du patrimoine mondial et les organisations consultatives.
71. L'UICN reçoit et sollicite activement des informations au sujet des menaces et des activités sur les biens du patrimoine mondial. Ces données sont vérifiées par l'intermédiaire des bureaux et des réseaux de l'UICN, et échangées avec le Centre du patrimoine mondial. Les bureaux nationaux et régionaux de l'UICN, les membres des commissions d'experts de l'UICN (en particulier la Commission mondiale des aires protégées (CMA) et la Commission de la sauvegarde des espèces), les membres de l'UICN, diverses sources provenant d'universités et d'ONG, ainsi que les chercheurs et les gestionnaires d'aires protégées à travers le monde contribuent tous largement à cette surveillance continue. Les agences de presse et les sources d'information sur Internet contribuent de plus en plus à compléter l'information plus traditionnelle que diffusent les bulletins, les journaux, les magazines et autres publications. Cette information est également vérifiée par l'intermédiaire des réseaux d'experts de l'UICN pour garantir d'adopter une approche objective techniquement rigoureuse en réponse aux menaces et aux activités signalées. Tous les éléments d'information que reçoit l'UICN sont archivés à l'intérieur de son système de classement du patrimoine mondial, qui est entretenu avec soin.
72. L'UICN a préparé et approuvé les rapports sur l'état de conservation et les projets de recommandation de 56 sites naturels et mixtes du patrimoine mondial en collaboration avec le Centre (et l'ICOMOS et l'ICCROM en cas de besoin) pour la 33e session du Comité du patrimoine mondial. L'UICN a donné l'exemple en rédigeant la majorité de ces rapports et a largement contribué à la rédaction d'autres documents du Centre du patrimoine mondial. L'UICN et le Centre du patrimoine mondial ont adopté un mode de travail où le Centre établit en général les documents

qui se rapportent aux missions pour lesquelles un membre du personnel du Centre est le participant de l'UNESCO, ainsi qu'aux biens où le Centre a lancé des projets, notamment en RDC et à Madagascar. L'UICN a aussi contribué à la rédaction de rapports sur l'état de conservation et de projets de décision pour des paysages culturels, où les rapports ont été préparés par l'ICOMOS, avec l'ICCROM et le Centre. La charge de travail annuelle que représente le nombre de rapports sur l'état de conservation au titre du contrat de l'UICN concernant le suivi des biens du patrimoine mondial reste supérieure au temps dont dispose le personnel pour accomplir cette tâche, ce qui l'oblige à travailler le soir et le week-end. Par ailleurs, l'UICN a participé à dix missions de suivi prévues en liaison avec le 33COM et à quatorze missions prévues en liaison avec le 34COM. Le nombre exact de missions envisagées pour le 34COM est incertain au moment de préparer ce rapport en raison des problèmes de sécurité qui affectent certaines d'entre elles.

73. L'UICN se préoccupe aussi d'assurer une meilleure application des décisions adoptées par le Comité du patrimoine mondial s'agissant de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial. Un soutien plus important des efforts de conservation sur le terrain paraît souvent nécessaire au regard des moyens disponibles et il y a des mécanismes insuffisants pour garantir que les demandes d'action se traduisent par un progrès nécessaire. Le manque de capacité et la pénurie de ressources sont souvent un problème, tout comme les besoins de communication et de dialogue effectifs avec les gestionnaires de site. Cette lacune dans la mise en œuvre est une raison majeure pour l'UICN de lancer son Programme du patrimoine mondial pour la nature, qui est discuté ci-après. L'UICN considère aussi qu'il pourrait y avoir une meilleure corrélation entre l'application des décisions sur l'état de conservation des biens aux processus d'Assistance internationale et la soumission de rapports périodiques.

D. SOUMISSION DE RAPPORTS PERIODIQUES

74. En 2009-10, l'UICN a accru son degré d'intervention dans le second cycle de soumission de rapports périodiques. L'UICN voit dans le cycle de soumission de rapports périodiques une occasion importante de mieux soutenir la *Convention*. L'exercice de rapport périodique offre un moyen de mieux s'engager avec les États parties à l'échelon national, étudier les problèmes avec les gestionnaires de site et concevoir des programmes de renforcement des capacités, c'est donc potentiellement un moyen de soutenir plus en amont les sites du patrimoine mondial et d'étendre les systèmes de protection du patrimoine naturel. Les principaux défis qu'entend relever l'UICN sont :
- a) de s'assurer que les points focaux du ministère chargé de la nature dans les États parties soient en mesure de participer à l'exercice de soumission de rapports périodiques et soient soutenus dans cette tâche et
 - b) de s'assurer du suivi systématique des points d'action convenus dans ces exercices, afin qu'ils réalisent tout leur potentiel et l'investissement important de temps et de ressources qu'ils représentent.
75. Le volume de travail que représente le lancement du second cycle, compte tenu notamment de la charge de travail constituée par le retard accumulé dans les Déclarations rétrospectives de VUE, est aussi un enjeu majeur en termes de temps suffisant à trouver au sein des réseaux d'experts de l'UICN pour répondre au niveau de demande qui existe.

76. L'UICN a participé à toutes les réunions régionales tenues dans les États arabes et a procuré un mentor pour cet exercice, en la personne de Mme Haifaa Abdulhalim, en poste au bureau régional de l'UICN à Amman, Jordanie. Mme Abdulhalim a également assisté à tous les événements marquants au cours du cycle, a développé la traduction arabe de documents clés (dont le compendium de l'UICN sur les normes pour la VUE, et son guide pour la préparation des déclarations rétrospectives de VUE) et elle a donné des conseils aux États parties et aux gestionnaires de site pour remplir les questionnaires du rapport périodique et rédiger les Déclarations rétrospectives de VUE. Sa contribution a évidemment été grandement appréciée par les États parties et l'Unité du Centre du patrimoine mondial pour les États arabes, et elle a aussi largement tiré profit de la participation au programme ATHAR de l'ICCROM, et d'un stage à l'UICN et au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO financé par la Fondation Hanns Seidl. L'UICN est heureuse de constater que Mme Abdulhalim continuera à recevoir une aide en 2010 afin de soutenir les premières phases de la mise en œuvre du rapport périodique pour les États arabes. L'UICN souhaiterait remercier Haifaa et son Bureau d'Amman pour l'appui significatif qu'ils ont apporté à la *Convention du patrimoine mondial* en 2009-10.
77. L'UICN a également soutenu le processus du rapport périodique pour l'Afrique en contribuant à la réunion de lancement en Afrique, tenue à Dakar en janvier 2010. L'UICN a pris des engagements pour assister aux réunions sous-régionales prévues en 2010 et se réjouit d'y contribuer. L'UICN a continué à bénéficier de la présence d'un point focal du patrimoine mondial, M. Youssouph Diedhou, en poste au Bureau pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest (PACO) au Burkina Faso, qui a déjà apporté son soutien au projet d'évaluation de la qualité de gestion des biens du patrimoine mondial dans la région, dans le cadre du travail du Programme des aires protégées de l'UICN PACO. L'UICN est reconnaissante de l'excellent soutien du Dr Diedhou en 2009-10 et de l'appui du PACO et du Fonds africain du patrimoine mondial qui ont contribué à financer ce poste. L'UICN a l'intention de conserver ce poste en 2010 et au-delà et entend également créer un poste parallèle dans son Bureau régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe (UICN ESARO).
78. L'UICN s'est aussi efforcée de soutenir les autres activités du rapport périodique lancées en 2009-10, dans la limite du personnel et des ressources financières disponibles, et continuera à travailler en étroite collaboration avec le Centre du patrimoine mondial afin d'apporter une contribution aussi large que possible aux cycles de rapports périodiques des régions Asie et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes, Europe et Amérique du Nord, en participant à un certain nombre de réunions régionales. Comme indiqué ci-après, l'UICN va intensifier son aide en faveur du processus de soumission des rapports périodiques à partir de 2010, tout en faisant encore remarquer la difficulté qui existe à trouver les ressources pour fournir l'appui nécessaire.

E. DEMANDES D'ASSISTANCE INTERNATIONALE

79. L'UICN a participé à toutes les réunions du groupe chargé de ces questions et a fourni des évaluations techniques des demandes d'Assistance internationale sur tous les dossiers reçus et consultés avec ses bureaux nationaux et régionaux et ses commissions d'experts pour veiller à ce que les perspectives locales et globales soient prise en considération en donnant le meilleur avis possible. L'UICN a aussi émis des observations sur les améliorations possibles du processus de demande d'Assistance internationale qui pourraient permettre aux États parties d'avoir des indications préliminaires dans la préparation de leurs requêtes, et elle a contribué à

d'autres discussions de politique générale. L'UICN a tenu à promouvoir le concept de demande d'assistance internationale qui permet de financer en deux temps l'assistance préparatoire pour les propositions d'inscription, afin d'aider les États parties à faire l'analyse comparative et le travail de préparation nécessaires avant d'établir un dossier d'inscription complet, conformément aux meilleures pratiques recommandées dans la présentation des propositions d'inscription. L'UICN a également relevé la crainte que certaines demandes afférentes aux Listes indicatives ne prévoient pas au départ d'inclure des spécialistes de la nature dans l'examen des options. Jusqu'ici les aspects procéduraux de l'accomplissement de ce processus n'ont pas été entérinés, mais l'UICN espère qu'il y aura d'autres discussions à ce sujet. L'UICN s'est également félicitée de la tentative expérimentale de réunion virtuelle en vidéoconférence du Groupe d'experts chargé des demandes d'Assistance internationale, ce qui permet à ce dernier de se réunir plus fréquemment, et elle estime qu'il faudrait renouveler l'opération pour permettre au Groupe d'experts en question de satisfaire plus rapidement les demandes que ce qui est sinon réalisable.

F. AUTRES REUNIONS CONCERNANT LE PATRIMOINE MONDIAL

80. Des experts de l'UICN et de la CMAP ont participé aux réunions suivantes en 2009-10 (au 30 avril 2010).

Dates	Lieux	Réunions
septembre 2009	Paris, France	Réunion des organisations consultatives
septembre 2009	Paris, France	Réunion du FAPM sur le patrimoine mondial dans les pays en situation de conflit et post-conflit
octobre 2009	Grottes de Mogao, Chine	Réunion d'experts sur le Patrimoine mondial et le tourisme
octobre 2009	Abidjan, Côte d'Ivoire	Réunion régionale sur le Programme de travail de la CBD sur les aires protégées
octobre 2009	Santa Cruz, Bolivie	International Rangers Federation
octobre 2009	Paris, France	Réunion de l'Assemblée générale des États parties à la <i>Convention du patrimoine mondial</i>
octobre 2009	Dehradun, Inde	Réunion régionale sur le programme de travail de la CBD sur les aires protégées
novembre 2009	Bogota, Colombie	Congrès des Parcs de Colombie
novembre 2009	Bogota, Colombie	Réunion régionale sur le programme de travail de la CBD sur les aires protégées
novembre 2009	Chexbres, Suisse	Réunion d'experts sur la Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités
novembre 2009	Vilm, Allemagne	Réunion d'experts sur les systèmes de gestion des biens sériels du patrimoine mondial
novembre 2009	Îles Canaries, Espagne	Réunion d'experts sur les réserves Starlight et le patrimoine mondial
décembre 2009	Paris, France	Présence au sein du Groupe d'experts de l'ICOMOS sur le patrimoine mondial
décembre 2009	Dublin, Irlande	Réunion sous-régionale sur le rapport périodique pour l'Europe
décembre 2009	Rio de Janeiro, Brésil	Réunion d'experts sur les Paysages urbains historiques
décembre 2009	Bahreïn	Réunion d'experts sur les processus statutaires de la <i>Convention du patrimoine mondial</i>

Dates	Lieux	Réunions
janvier 2010	Paris, France	Réunion des Organisations consultatives
janvier 2010	Dakar, Sénégal	Réunion de lancement du rapport périodique pour l'Afrique
janvier 2010	Paris, France	Groupe consultatif du programme sur l'Homme et la Biosphère
février 2010	Alger, Algérie	Réunion de clôture du rapport périodique pour les États arabes
février 2010	Paris, France	Comité exécutif, UISG
février 2010	Ittingen, Suisse	Réunion d'experts sur les biens en série du patrimoine mondial
mars 2010	Paris, France	Vérification du degré de complétude des nouvelles propositions d'inscription
mars 2010	Akko, Israël	Réunion sous-régionale sur le rapport périodique pour l'Europe
mars 2010	Manosque, France	Comité consultatif du Réseau des Geoparks européens
mars 2010	Gland, Suisse	Association internationale des Géomorphologues
avril 2010	Phuket, Thaïlande	Réunion d'experts sur les processus d'amont
mai 2010	Rome, Italie	Réunion de planification sur la Stratégie globale de formation

81. L'UICN a aussi contribué à beaucoup d'autres réunions sur le patrimoine mondial en 2009, depuis les réunions statutaires jusqu'aux réunions de partenaires travaillant sur des biens du patrimoine mondial. L'UICN a également participé à divers ateliers nationaux sur le thème des Listes indicatives et a répondu à un certain nombre de demandes d'information et de conseils aux États parties préparant des propositions d'inscription au patrimoine mondial. La participation de l'UICN est constamment sollicitée lors des réunions et elle ne peut malheureusement pas y assister à chaque fois.

G. DECLARATIONS DE VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE

82. En 2009-2010, l'UICN a contribué au développement d'une pratique de la préparation des Déclarations de valeur universelle exceptionnelle (DVUE) à travers une discussion avec les Organisations consultatives et le Centre du patrimoine mondial pour convenir de la présentation à adopter, et à travers la préparation d'une note consultative sur l'élaboration des DVUE rétrospectives préparées en février 2009. Cette note a donné des renseignements utiles et est en passe de devenir une déclaration conjointe de toutes les Organisations consultatives et du Centre du patrimoine mondial, dont l'achèvement est envisagé pour la 34^e session ou plus tôt.

83. L'UICN a également poursuivi le processus de formation de son réseau d'évaluateurs à la préparation de ces déclarations, et des missions de suivi ont aussi commencé à envisager la manière de les aider à se développer. L'UICN a également convenu d'une formule standard et d'un coût pour l'évaluation théorique des Déclarations de valeur universelle exceptionnelle, ce qui permettra de réviser ces déclarations avec autant d'efficacité que possible, vu la somme de travail importante qu'elles exigeront dans les années à venir et le degré de complexité qu'implique leur préparation, notamment pour ce qui est de documenter l'avis du Comité au moment de l'inscription, ce qui oblige à avoir accès à la documentation contemporaine du Comité et à l'interpréter.

84. L'UICN demeure préoccupée de voir que la charge de travail que représente l'examen du très grand nombre de biens dépourvus de DVUE est un défi qui va au-delà des ressources allouées du Fonds du patrimoine mondial, et qui dépasse probablement les capacités actuelles des Organisations consultatives et du Centre du patrimoine mondial. Cette question nécessite une planification et une communication soigneuses et exhaustives du Centre du patrimoine mondial pour s'assurer que le système est en état de marche et que les États parties ne sont pas déçus par la vitesse à laquelle sont adoptées les déclarations. L'UICN note aussi qu'il reste plusieurs problèmes de processus non résolus pour faire adopter ces déclarations, à savoir les déclarations concernant des biens mixtes, la soumission des DVUE dans les rapports sur l'état de conservation des biens où elles risquent de ne pas être intégrées dans le processus d'évaluation et, de façon plus essentielle, la nécessité d'établir un calendrier plus souple pour pouvoir travailler aussi vite que possible sur les déclarations et les soumettre au Comité du patrimoine mondial dès lors qu'elles sont mutuellement approuvées par l'État partie, le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives.

H. STRATEGIE GLOBALE ET ETUDES THEMATIQUES

85. L'UICN a poursuivi son travail sur la Stratégie globale et les documents de base qui y sont associés. Un certain nombre de produits ont été mis au point au cours de la période du rapport :
- Manuel de référence conjoint sur les propositions d'inscription au patrimoine mondial rédigé en coopération avec l'ICOMOS. L'ICOMOS a coordonné l'élaboration de ce document basé sur un texte existant de l'UICN publié en 2008, et on espère qu'il sera diffusé pour la 34e session du Comité.
 - Manuel de référence sur la gestion du risque de catastrophe, élaboré sous la direction de l'ICCROM, devrait être publié pour la 34e session du Comité.
 - Manuel didactique sur la « Gestion des biens naturels du patrimoine mondial » réalisé comme projet pour des essais sur le terrain avant la 34e session du Comité.
 - Compendium sur la Liste du patrimoine mondial en péril préparé à titre complémentaire. Valeur universelle exceptionnelle : Normes applicables au patrimoine naturel mondial, présenté et approuvé à la 33e session du Comité du patrimoine mondial.
 - Développement d'études thématiques de l'UICN sur les déserts, l'Arctique et le patrimoine mondial marin. On espère que l'étude des déserts sera publiée à temps pour la 34e session à condition de pouvoir terminer les évaluations techniques finales. Les autres titres sont attendus pour la 35e session. On espère aussi commencer une étude thématique sur le « critère naturel (vii) » plus tard en 2010 ou au début 2011.
 - L'UICN était aussi représentée dans le processus de préparation d'un ouvrage sur la gestion des orientations pour les paysages culturels du patrimoine mondial, sous la conduite du Centre du patrimoine mondial, publié au début de 2010 dans la série des Cahiers du patrimoine mondial.
 - Avec la coopération du Bureau de l'UICN pour l'Asie de l'Ouest, les traductions arabes du Compendium sur la VUE et de la note consultative de l'UICN sur les DVUE rétrospectives ont aussi été préparées.

86. L'UICN note que le manque de ressources est une contrainte majeure dans son travail sur les études thématiques. Une somme équivalente à seulement 15 000 dollars EU par an est autorisée à cet effet, ce qui représente le strict minimum des moyens nécessaires chaque année à la réalisation d'une étude thématique, uniquement en anglais, et en supposant que la qualité d'auteur est rémunérée par des honoraires plutôt que sur la base d'un paiement intégral. Ce dernier facteur ajoute aussi une difficulté supplémentaire pour suivre les progrès et publier en temps voulu. L'UICN est reconnaissante à l'État partie belge qui a soutenu le travail préalable à l'étude thématique sur le patrimoine marin, et accueillerait favorablement la mise en priorité du soutien extrabudgétaire des États parties envers son programme d'études thématiques. Les priorités de l'UICN sont de traduire ses études en français, en espagnol et en arabe, et dans d'autres langues selon la demande, et d'entreprendre une révision complète de son étude thématique sur la biodiversité en tenant compte de l'analyse des disparités les plus récentes qui deviennent disponibles. L'UICN estime qu'il y a un déficit de plus de 100 000 dollars EU entre son budget annuel consacré aux études thématiques et les conditions requises pour avoir un programme d'études thématiques pleinement satisfaisant.

I. FORMATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITES

87. L'UICN a noté dans son précédent rapport qu'il faudrait, selon elle, opérer un changement progressif de l'investissement dans la formation et le renforcement des capacités pour répondre aux besoins de la *Convention* et que c'est l'un des éléments les plus sous-financés du programme du Comité du patrimoine mondial. L'UICN s'est axée sur le renforcement des capacités comme une priorité majeure de son activité en 2009-10. Grâce au travail de son Vice-Président pour le patrimoine mondial la CMAP a établi un projet de collecte de fonds qui a été approuvé à la 33e session du Comité du patrimoine mondial, et le travail de mobilisation du soutien en faveur de ce projet était inscrit dans le contrat de formation de l'UICN. L'UICN a travaillé en étroite concertation avec l'ICCROM et l'État partie suisse, et en consultation avec l'ICOMOS, le Centre du patrimoine mondial et d'autres partenaires pour organiser un atelier sur ce projet et sur le potentiel d'extension de la Stratégie globale de formation en 2009. Cet atelier qui a été financé par la Suisse a produit une série de recommandations, dont la révision de la conception actuelle de "Stratégie globale de formation" en une Stratégie globale de renforcement des capacités, conformément aux 5 'C'. Concrètement, cela voudrait dire qu'une autre importance est accordée au travail et que des ressources beaucoup plus conséquentes sont assurées. La réunion a conclu qu'il y a des possibilités non réalisées d'engager plus complètement les institutions existantes dans cette stratégie, ainsi que de tirer profit du programme développé dans les centres de catégorie 2, et du réseau de "chaires UNESCO". Une autre conclusion était qu'il devrait y avoir un élément au centre de l'approche qui relie les éléments naturels et culturels. L'UICN et l'ICCROM ont entamé des discussions sur la manière dont cela pourrait se faire, y compris par rapport à l'évolution des programmes AFRICA 2009 et ATHAR. L'atelier a recommandé d'élaborer un projet à court terme pour faire avancer les premières mesures de l'approche recommandée.
88. En se basant sur les conclusions de l'atelier, l'UICN, en collaboration avec l'ICCROM, a mis au point une proposition qui a été présentée au Bureau fédéral suisse pour l'Environnement. L'UICN se réjouit que l'État partie ait accepté de financer le programme de lancement pendant trois ans. Ce financement sera axé sur le développement des capacités pour renforcer les réseaux d'experts en soutenant les contributions des organisations consultatives au profit de l'évaluation, du suivi, des conseils concernant les processus de Listes indicatives, et en guidant et en appuyant l'efficacité de la gestion. Le projet ciblera l'Afrique, avec des objectifs

supplémentaires en Amérique latine et dans les États arabes en fonction des possibilités offertes sur le lieu des 34^e et 35^e sessions du Comité. Le projet explorera également les possibilités d'aide au développement et la reconnaissance de cours dans les principaux centres de formation sur le patrimoine mondial, et prévoit une aide supplémentaire concernant le processus de soumission de rapports périodiques, la création et la traduction de matériels de formation, et la coordination et la collecte permanentes de fonds. Un agent chargé du renforcement des capacités à temps partiel sera accueilli par l'UICN, mais mandaté pour travailler conjointement sur les dossiers de l'UICN et de l'ICCROM, et en consultation avec l'ICOMOS et le Centre du patrimoine mondial. La traduction du questionnaire sur la soumission des rapports périodiques en portugais sera un premier résultat du programme, afin de faciliter la participation des pays lusophones à l'exercice de rapport périodique. L'UICN souhaiterait consigner dans son rapport sa gratitude pour l'appui accordé par l'État partie suisse, ainsi que la collaboration de l'ICCROM, et toutes les parties prenantes qui ont fait progressé cette initiative de façon si remarquable en peu de temps.

89. Le développement ultérieur de la Stratégie globale de renforcement des capacités a été discuté lors d'une réunion prévue à Rome, Italie, à la fin de mai 2010. Malgré le soutien accru dont nous sommes très reconnaissants, la mise en œuvre intégrale d'une stratégie globale effective requiert d'autres apports financiers non négligeables. L'objectif primordial de la collecte de fonds supplémentaires est la mise en place de programmes d'aide aux praticiens du patrimoine naturel et culturel. L'UICN voit deux stratégies principales comme étant les plus efficaces : en premier, le développement de nouveaux modules axés sur l'identification et la gestion du patrimoine naturel et culturel, en particulier dans le cadre des programmes régionaux de renforcement des capacités coordonnés par l'ICCROM, et en second lieu, le soutien ciblé et le conseil permanent auprès des points focaux Nature, des experts à la tête des processus de Listes indicatives et des processus de propositions d'inscription de sites naturels, et des gestionnaires de sites du patrimoine mondial par rapport aux évaluations concernant l'efficacité de la gestion et la conception et la mise en œuvre des actions de suivi. Dans le cadre de cette stratégie l'UICN offrira un soutien permanent au personnel pour suivre les cours sur les propositions d'inscription en Afrique coordonnés par le Fonds africain du patrimoine mondial, ainsi qu'une offre de cofinancement de ces événements à partir de 2010. L'UICN est aussi enthousiasmée devant les possibilités de partenariat avec le Centre régional arabe pour le patrimoine mondial qui se mettent en place à Bahreïn, particulièrement en liaison avec son Bureau pour l'Asie de l'Ouest dont le siège est à Amman, Jordanie. L'UICN est également désireuse de soutenir les activités des autres centres de développement du patrimoine mondial de catégorie 2 à Rio de Janeiro, Zacatecas et Beijing, selon les opportunités identifiées pour le patrimoine naturel.

J. MISE EN VALEUR DU TRAVAIL DE L'UICN SUR LE PATRIMOINE MONDIAL

90. L'UICN est attentive aux nombreuses requêtes que le Comité du patrimoine mondial lui adresse pour avoir un soutien supplémentaire en faveur de la *Convention du patrimoine mondial*, ce qui représente un ensemble de demandes spécifiques et générales dans les décisions du Comité et les recommandations de l'Assemblée générale, et ce qui a aussi trouvé un écho dans les débats sur « L'avenir de la *Convention* » et les réunions d'experts. Outre la nécessité de répondre positivement à ces demandes, l'UICN travaille aussi sur l'application des 26 recommandations de la révision externe de son processus d'évaluation, entreprise par Mme Christina Cameron en 2005. Conformément à la proposition de révision Cameron d'établir une priorité organisationnelle plus marquée en faveur du patrimoine mondial à l'UICN, l'UICN a donné à son travail sur le patrimoine mondial le statut de « programme » au

sein de l'UICN et a nommé un Chef du patrimoine mondial, soutenu grâce au financement direct permanent de l'UICN et dans l'espoir de s'assurer l'appui d'autres partenaires pour le travail de l'UICN sur la *Convention*. Malgré une situation financière extrêmement difficile, le niveau d'aide financière au patrimoine mondial par l'UICN s'est maintenu aux niveaux de 2007-2009, et reste plus élevé qu'il ne l'a jamais été dans le passé. Les activités du patrimoine mondial connaissent aussi une progression constante dans le soutien de la gestion et la visibilité de l'UICN au niveau global, avec la participation active du Directeur général, du Directeur général adjoint dans l'examen des priorités stratégiques, et un nombre croissant de programmes mondiaux de l'UICN qui intègrent des priorités de travail liées au patrimoine mondial dans leurs plans, leurs projets et leurs résultats. Bien que le patrimoine mondial ait été adopté comme une activité distincte du Programme de travail sur les aires protégées au siège de l'UICN (ce qui signifie qu'il fonctionne comme un centre de coûts séparé pour les informations financières, reçoit sa propre allocation du budget cadre de l'UICN, a un simple plan de travail et a un poste distinct dans les lignes comptables), l'Unité du patrimoine mondial continue de maintenir au quotidien des relations extrêmement étroites avec le Programme de travail sur les aires protégées et le PAP occupe une place centrale dans le Groupe d'experts de l'UICN pour le patrimoine mondial et dans le cadre des activités d'évaluation et de suivi.

91. L'UICN note que la mise à disposition de fonds suffisants de l'UNESCO pour le travail qu'exige le Comité est le fondement de son travail, c'est pourquoi l'adéquation de ce budget est une question clé dans le climat financier difficile de la période actuelle. L'UICN s'est félicitée de l'approbation dans son budget pour l'exercice biennal 2010-11 de la nécessité de s'assurer que le travail de l'UICN est couvert dans le cadre du travail sous contrat au titre du Fonds du patrimoine mondial et de convertir les contrats à régler dans la devise de l'UICN, le franc suisse, en prenant aussi bien en compte les prévisions budgétaires que l'érosion dans la valeur des contrats de l'UICN qui ont été conclus en raison de la pression à la baisse du dollar EU. L'UICN a aussi accueilli avec satisfaction la reconnaissance partielle du cas d'affaires pour l'emploi d'un administrateur de projet afin de permettre plus aisément à la capacité du personnel technique financé dans les contrats de l'UNESCO (équivalent à 2,5 ETP) de se concentrer sur les tâches techniques. Un certain nombre d'autres progrès bien accueillis ont été réalisés pour soutenir le WCMC, l'exercice de rapport périodique et les déclarations de VUE. Même si les contrats indiquent une pénurie continue de moyens pour financer certaines dépenses de personnel de l'UICN, l'UICN est désireuse de subventionner ces éléments au cours du présent exercice biennal, sachant que l'exercice biennal 2012-13 verra une situation contractuelle entièrement financée. En dépit de cette avancée satisfaisante, l'UICN note que la charge de travail très importante prévue par le Comité du patrimoine mondial est extrêmement ambitieuse étant donné la taille restreinte de l'équipe responsable de ce travail. Cependant l'UICN reconnaît qu'à moins d'identifier des sources extrabudgétaires, le montant des crédits supplémentaire du Fonds du patrimoine mondial est de plus en plus limité, même s'il y a pu avoir quelques nouvelles avancées.
92. L'UICN a continué, par l'intermédiaire du rôle focal du Vice-Président de la CMAP pour le patrimoine mondial d'engager et de développer ses réseaux d'experts en faveur d'un ensemble d'activités du patrimoine mondial, en accordant un soutien direct non chiffré mais très remarquable à la mise en œuvre du travail de la Convention. Les principaux domaines de contribution ont été le soutien aux processus d'évaluation et de proposition d'inscription, et la contribution du réseau d'experts de l'UICN à l'efficacité de la gestion des aires protégées, avec un nombre accru d'évaluateurs participants d'un plus vaste réseau régional. Les experts de la

CMAF apportent aussi leur contribution aux principales réunions sur le paysage urbain historique, le tourisme, les « ciels noirs », et aux réunions régionales sur la soumission de rapports périodiques, ainsi que les activités permanentes à l'appui du patrimoine mondial marin dont s'occupe la CMAF marine.

93. L'UICN a aussi le plaisir de noter une progression constante des activités de ses bureaux régionaux dans le domaine du patrimoine mondial, et l'intérêt croissant pour ce travail. L'importante contribution des bureaux régionaux de l'UICN au travail de l'UICN sur le patrimoine mondial durant l'année a été la suivante :

Bureau	Activités
Europe	Soutien et recommandations sur les rapports d'état de conservation des sites européens, conseils aux États parties sur la <i>Convention du patrimoine mondial</i> ;
Bureau Méditerranée	Contributions à l'exercice de soumission de rapport périodique pour les États arabes, et aux rapports sur l'état de conservation.
Asie occidentale et Moyen Orient	Point focal du patrimoine mondial en place. Soutien à la soumission de rapport périodique et conseil pour remplir les questionnaires appropriés dans la région des États arabes. Soutien aux États parties pour dresser les Listes indicatives. Soutien aux Déclarations de VUE et à l'efficacité de la gestion. Traduction en arabe des matériels clés du patrimoine mondial. Avis d'experts dans le cadre du processus de proposition d'inscription. Soutien aux rapports sur l'état de conservation.
Afrique centrale et occidentale	Point focal des aires protégées en place, créé avec le Fonds africain du patrimoine mondial. Leadership de l'efficacité du programme de gestion sur les sites du patrimoine mondial et les aires protégées en Afrique de l'Ouest. Soutien à la formation et au renforcement des capacités, à la rédaction de rapports d'état de conservation, à la logistique de mission. Soutien aux États parties sur la mise en priorité des Listes indicatives et contribution aux cours du Fonds africain du patrimoine mondial pour les conseils et les propositions d'inscription venant de pays africains francophones.
Afrique de l'Est et Afrique australe	Contribution aux rapports sur l'état de conservation et coordination des apports des experts et des membres de l'UICN. Soutien à la logistique de mission et apport et recommandations sur les rapports sur l'état de conservation. Contribution escomptée à la conférence des donateurs sur le site du patrimoine mondial des monts du Simien (reportée à une date ultérieure). Coprésidence de la réunion tenue par le Fonds africain du patrimoine mondial sur le patrimoine mondial dans les pays en situation de conflit et post-conflit.
Asie	Contribution aux rapports sur l'état de conservation, contribution aux missions sur l'état de conservation. Élaboration de propositions collaboratives sur le soutien aux gestionnaires d'aires protégées, avec objectif potentiel sur le patrimoine mondial, en Chine, y compris grâce à l'appui du Bureau national de la Chine.
Pacifique	Soutien aux missions d'évaluation et contribution aux rapports d'état de conservation. Participation aux activités de soumission de rapports périodiques par les États parties de la région, à la demande.
Méso-Amérique	Soutien et conseil aux processus d'état de conservation et demandes d'assistance internationale. Contribution à la réunion de planification pour le Centre de Catégorie II de Zacatecas sur le patrimoine mondial.

Amérique du Sud	Point focal du patrimoine mondial en place. Contribution au processus d'état de conservation. Soutien du Gouvernement équatorien à la déclaration de VUE pour les Galápagos. Contribution à la réunion sur les Listes indicatives en Uruguay.
-----------------	---

94. En ce qui concerne les propositions d'inscription, l'UICN s'est déclarée satisfaite de noter les résultats significatifs obtenus à partir de ses accords de collaboration avec l'Union internationale des Sciences géologiques (UISG) et l'Association internationale des Géomorphologues (AIG). L'accord UICN/UISG s'est traduit par un nombre accru et une étude plus poussée des évaluations des propositions d'inscription de sites géologiques. L'UICN et l'UISG ont examiné conjointement cet accord lors du Comité exécutif de l'UISG en 2010. La collaboration de l'UICN et de l'AIG a aussi eu pour résultat des examens supplémentaires en plus du processus d'évaluation, et l'UICN a collaboré à la rédaction d'un chapitre sur le patrimoine mondial dans un nouveau livre important sur les paysages culturels géomorphologiques dans le monde. L'UICN a aussi mis en œuvre un travail au titre de son accord de collaboration avec le groupe d'étude des Paysages culturels protégés de la CMAP pour fournir un apport d'évaluation pour l'aider dans son travail sur les paysages culturels. Ces expériences indiquent la valeur de l'extension pour l'UICN de ses réseaux et de ses partenariats afin de promouvoir l'efficacité de son travail sur le patrimoine mondial.

K. PROGRAMME DU PATRIMOINE MONDIAL POUR LA NATURE

95. Outre les activités susmentionnées, l'UICN a le plaisir de conclure son rapport avec des nouvelles du financement externe octroyé pour développer un vaste programme de travail quadriennal, le Programme du patrimoine mondial pour la nature. L'UICN est reconnaissante à la Fondation MAVVA ayant son siège en Suisse d'accepter de cofinancer ce projet qui a pour but de soutenir les nouvelles orientations de travail conformément au rôle de l'UICN au sein de la *Convention* et dans le cadre des mandats et des priorités de la constitution de l'UICN et de son Programme 2009-12. Le Programme pour la nature permettra aussi à l'UICN d'agir pour aborder un certain nombre de recommandations stratégiques dans sa communication sur l'avenir de la *Convention du patrimoine mondial*, y compris une meilleure identification des biens potentiels du patrimoine mondial, le soutien de la conservation et de l'efficacité de la gestion, et faire des sites du patrimoine mondial les fleurons de la conservation.
96. La vision de l'UICN, à travers le Programme du patrimoine mondial pour la nature, est que toutes les composantes de l'UICN (personnel, membres, Commissions, Conseil) comprennent et jouent un rôle de soutien à la *Convention du patrimoine mondial*. L'application du Programme du patrimoine mondial pour la nature facilitera la prestation de la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN et renforcera la collaboration avec les programmes sur les espèces et autres et leurs Commissions (à savoir la Commission de la sauvegarde des espèces et la Commission de la gestion des écosystèmes). Le Programme aidera aussi à engager les membres de l'UICN dans la tâche précise du renforcement de la *Convention du patrimoine mondial*. Ce sera une mesure clé de l'UICN pour l'identification des aires protégées en tant que priorité majeure des membres de l'UICN, et les aires protégées et les changements climatiques en tant que priorités principales dans le cadre du Programme de l'UICN 2009-2012. Le Programme comporte des objectifs spécifiques pour améliorer la diversité des réseaux de l'UICN en faveur du patrimoine mondial.
97. Le but du Programme pour la nature est de promouvoir la conservation de la biodiversité en augmentant l'efficacité de la *Convention du patrimoine mondial* à

consolider les conditions de conservation et la bonne gestion des aires naturelles les plus importantes du monde et mobiliser le soutien accru requis pour les gérer efficacement et accroître leur contribution à la conservation et à la gestion efficaces des aires protégées. Le Programme s'est fixé cinq objectifs :

Objectif 1 : A travers le rôle et la structure uniques de l'UICN, accroître l'utilisation effective des mécanismes de la *Convention du patrimoine mondial* pour :

- donner un avis plus éclairé sur la politique de conservation et l'action auprès du Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO, des États membres et autres publics cibles clés,
- améliorer l'efficacité de la gestion des sites naturels du patrimoine mondial, et
- utiliser l'excellence obtenue sur les biens du patrimoine mondial pour élever le niveau de gestion de toutes les aires protégées.

Objectif 2 : Développer un processus de suivi et d'action plus ciblé, visible et proactif pour les biens du patrimoine mondial, qui rende compte exactement de l'état des biens du patrimoine mondial, identifie les mesures les plus efficaces pour protéger leurs valeurs, et engage toutes les composantes de l'UICN à exécuter les actions les plus efficaces qui conserveront les biens du patrimoine mondial.

Objectif 3 : Veiller à ce que les sites naturels les plus importants soient inclus sur la Liste du patrimoine mondial, grâce à une meilleure application de la science et la fourniture d'instruments et de formation aux États parties et aux membres de l'UICN et de la CMAP concernés, et soutenir la gestion efficace de ces sites avant et après leur inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

Objectif 4 : Veiller à ce que les biens naturels du patrimoine mondial servent de « basiles » en communiquant les problèmes de l'évolution du climat auxquels sont confrontées les aires protégées et de zones pilotes pour élaborer, expérimenter et diffuser les meilleures pratiques dans les stratégies de parade face aux changements climatiques.

Objectif 5 : Accroître le niveau de financement pour soutenir l'efficacité de la gestion et l'état de conservation des biens naturels du patrimoine mondial et des autres aires protégées, en faveur du réseau mondial des aires protégées.

98. D'ici à 2012, qui marquera la fin de la prochaine période du Programme de l'UICN, notre objectif est d'atteindre un profil haut nettement accru et un niveau de performance durable de la Convention du patrimoine mondial dans l'activité de conservation globale. Cela sera mesurable en fonction des cibles fixées pour chacune des composantes qui comporteront les mesures suivantes :

- Une application plus effective des recommandations du Comité du patrimoine mondial pour la conservation des sites.
- De nombreux biens avec des programmes d'efficacité de gestion.
- Un nombre accru et une meilleure qualité de propositions d'inscription de biens naturels sur la Liste du patrimoine mondial (y compris les extensions de biens déjà classés) qui traitent les plus hautes priorités telles qu'elles auront été identifiées à travers une analyse scientifique rigoureuse (et un nombre réduit de propositions d'inscription qui ne sont pas appropriées pour être inscrites sur la Liste).

- Une prise de conscience accrue des États parties et des gestionnaires de sites du patrimoine mondial des impacts des changements climatiques sur la biodiversité comme conséquence des stratégies de communication et d'adaptation axées sur les biens naturels du patrimoine mondial.
- Davantage de biens du patrimoine mondial financés durablement.
- Un plus grand nombre de membres de l'UICN engagés dans la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*.
- Une valorisation du rôle des Commissions de l'UICN, du Programme global, des Bureaux régionaux et des membres de l'UICN au sein de la *Convention du patrimoine mondial*.

99. L'UICN est bien placée pour aider à relever ces défis et elle recherche des ressources et élabore un certain nombre de propositions pour soutenir les activités plus nombreuses ayant trait au patrimoine mondial, plus particulièrement en venant directement en aide à la gestion efficace des biens du patrimoine mondial en Afrique, en soutenant davantage l'identification de biens pouvant faire l'objet d'une proposition d'inscription, et les activités de formation et de renforcement des capacités de façon plus générale. La réalisation de ces plans passera aussi par le développement des partenariats de l'UICN avec les États parties à la *Convention*, le Centre du patrimoine mondial, l'ICOMOS, l'ICCROM et autres. L'une des principales attentes de la Fondation MAVA, et une condition de financement, est que des partenariats de financement supplémentaire avec d'autres donateurs se mettent en place tout au long de la durée de vie du projet. L'appui opportun de l'État partie suisse est une première étape dans cette prochaine phase de travail. L'UICN serait heureuse d'obtenir l'appui des États parties, des fondations et autres partenaires intéressés pour continuer à améliorer son travail en faveur la *Convention du patrimoine mondial*.

Remerciements : Depuis le dernier rapport au Comité du patrimoine mondial l'UICN a vu des changements importants de son personnel en charge du patrimoine mondial. David Sheppard, Chef du Programme de travail sur les aires protégées a quitté l'UICN courant 2010. David a assuré la direction principale du patrimoine mondial pendant de nombreuses années et son immense contribution à la Convention pendant cette période est reconnue par tous ceux qui ont vu la Convention évoluer au cours des 15 dernières années. David occupe un poste de CEO au Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE), ce qui comporte un intérêt permanent pour les aires protégées et le patrimoine mondial dans le Pacifique. Bastian Bomhard est passé du poste de Chargé du patrimoine mondial de l'UICN à un nouveau poste au programme des Aires protégées du PNUE-WCMC début 2010. La contribution exceptionnelle de Bastian à la qualité du processus d'évaluation de l'UICN continuera cependant, d'autant qu'il dirige un certain nombre de travaux sur le patrimoine mondial sous contrat de l'UICN y compris en ce qui concerne les fiches techniques sur le patrimoine mondial, la cartographie, l'analyse comparative et l'évolution du climat. Bastian est remplacé par Tilman Jaeger en qualité de responsable de la gestion des projets du patrimoine mondial. Josephine Langley a quitté le poste de Chargé du suivi du patrimoine mondial pour s'occuper de la coordination du Réseau, volet Conservation de la biodiversité, à l'UICN. Josephine a apporté une contribution exceptionnelle aux systèmes de surveillance continue de l'UICN, y compris en assumant la charge de travail des rapports pour les 32COM et 33COM, ainsi que la conduite des travaux de l'UICN sur le patrimoine mondial marin. Mariam Kenza Ali a pris le poste de Chargé du suivi du patrimoine mondial à l'UICN. L'UICN souhaiterait que soient consignés pour le Comité ses sincères remerciements et sa reconnaissance à David Sheppard, Bastian Bomhard et Josephine Langley pour leurs contributions à ses travaux sur la Convention du patrimoine mondial.

IV. **Projet de decision**

Projet de décision : 34 COM 5B

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-10/34.COM/5B,
2. Prend note des rapports des organisations consultatives (ICCROM, ICOMOS et UICN) sur leurs activités.